

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 22 mars 2007 – 19h00

COMPTE RENDU

**1 – Approbation du procès verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 02 mars 2007.

**2 – Finances.**

- *Approbation des comptes de gestion 2006, des comptes administratifs 2006 et affectation des résultats.*

Monsieur Bernard LE PALLEC, adjoint chargé des finances, présente les comptes administratifs 2006 et les comptes de gestion 2006 qui sont approuvés par le conseil municipal : à l'unanimité pour les comptes administratifs de l'assainissement ainsi que ceux des budgets annexes des lotissements et à 21 voix pour et 6 abstentions pour le compte administratif du budget principal. Le conseil municipal approuve également les propositions d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire.

- *Vote des budgets primitifs 2007.*

Le conseil municipal a voté ainsi qu'il suit les budgets primitifs 2007.

- Budget primitif commune 21 voix pour et 6 abstentions.
- Budget primitif assainissement à l'unanimité
- Budget primitif lotissements à l'unanimité

- *Vote des taux d'imposition 2007.*

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2007.

- Taxe d'habitation 2007 11,50 %
- Taxe foncière propriété bâtie 2007 18,96 %
- Taxe foncière propriété non bâtie 2007 52,03 %

- *Renouvellement de l'ouverture de crédit.*

Après consultation du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel et de la Caisse d'Épargne, le conseil municipal décide de souscrire auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit de 300 000 € au taux de 3,68 % contre 3,71 % pour le crédit mutuel (BCME) et 3,66 % pour la Caisse d'Épargne.

- *Autorisation de souscription d'un emprunt.*

Après consultation des mêmes établissements bancaires que pour l'ouverture de crédit, le conseil municipal décide de souscrire un emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 4,13 % contre 4,15 % pour le crédit mutuel (BCME) et 4,20 % pour le crédit Agricole.

- *Vote des subventions aux associations*

Le Conseil municipal vote les subventions 2007 aux associations (cf tableau ci-après)

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Aapp la Truite baudaise	170 €	Scrabble baldivien	150 €
Groupe activités féminines	150 €	UNCAFN	150 €
AMAP Evel création	150 €	Fournitures scolaires par élève de Baud : Ecoles maternelles et primaires Collège	52 € 45 €
Ass amicale FFI	100 €		
Amicale Pompiers Par sortie	46 €		
Amis des écoles publiques	150 €	Arbre de Noël/maternel élève Baud	10 €
APEL	150 €	Voyages d'études par élève mat, prim, secondaire de Baud	7 €
ASLEC	1 000 €	Ass Accès/amisep de Pontivy	100 €
Avenir cycliste Pays Baud par course	150 €	Bagad Bleidi Kamorh	150 €
Baud FC subv entraîneur	2 300 €	Banque alimentaire du Morbihan	200 €
Baud Timbres	150 €	BTP Formation (12 élèves)	720 €
Ass la boule baudaise	150 €	CCI Brest ( 1 élève)	60 €
Cartopole Ass gestionnaire	15 000 €	CMA 56 ( 6 élèves)	360 €
Ass chasseurs	170 €	CMA Dinan (1 élève)	60 €
Chorale l'écho de Baud	150 €	Comite promotion canaux bretons	100 €
Chorale par fête organisée	100 €	Croix d'or	50 €
Cinéma le Celtic	770 €	Croix rouge	150 €
Club des amis	150 €	CVMO	300 €
Club nautique de Baud	1 500 €	Eaux et rivières	100 €
Cœurs vaillants	150 €	Francas du Morbihan	100 €
Ass donateurs de sang	200 €	Jeunesse plein air	50 €
EC Evel course Baud-Baud	800 €	MFR Loudéac	120 €
FNACA	150 €	Morbihan organisation cycliste	3 000 €
Fédération mutilés du travail	150 €	Ass sclérosés en plaque	100 €
Groupe de vulgarisation agricole	500 €	Ass Noël de l'enfance	100 €
Inspection ACC matériel	50 €	Orchestre de Bretagne	100 €
Kuzul Skol Diwan	150 €	Pupilles des pompiers	150 €
La vie au clos des grands chênes	150 €	Restos du cœur	150 €
Ass cantonale lutte contre le cancer	300 €	Secours catholique	100 €
Ass des Moniteurs de la vallée du Blavet	150 €	Secours populaire	100 €
Office municipal des sports	24 000 €	SEPNB Bretagne vivante	100 €
Ribambelle	500 €	UNICEF	75 €
Scouts de France Maneguen	150 €	Ass Vaincre la mucovisidose	100 €

### 3 – Administration Générale.

- *Recensement des zones humides – choix du cabinet d'études.*

Monsieur Yvon LE CLAINCHE, adjoint en charge de l'environnement et du cadre de vie, propose que le comité de pilotage mis en place pour le recensement des cours se prononce sur le choix du bureaux d'études. Il précise également que la chambre d'agriculture du Morbihan a été consultée et il invite le comité de pilotage à se réunir afin de retenir le bureau d'études qui l'accompagnera dans le recensement des zones humides.

- *Dossier de subvention.*

Deux dossiers de subvention seront déposés à la Sous Préfecture au titre de la DGE à savoir :

- l'isolation phonique des restaurants scolaires.
- les travaux de chauffage et d'isolation des salles du Scaouët.

- *Aménagement de la scène de la salle des fêtes du Scaouët – demande de subvention.*

Le Conseil Municipal approuve la proposition de mettre en place un rideau de scène, un écran de projection (4x3 m) ainsi qu'un vidéo-projecteur pour la salle des fêtes du Scaouët pour un coût global de 19 382 € H.T. Des subventions seront sollicitées auprès de la DRAC, le Conseil Général du Morbihan et la Région Bretagne.

## **5 – Urbanisme et affaires foncières.**

- *Aire de dépotage des matières de vidanges des fosses septiques – cession de terrain à la Communauté de Communes du Pays de BAUD.*

Le Conseil Municipal décide de vendre à la Communauté de Communes du Pays de BAUD la parcelle destinée à la création d'une aire de dépotage des matières de vidanges des fosses septiques et toutes eaux, pour un montant de 15 000 € net vendeur.

## **6 – Questions diverses.**

Le Conseil Municipal accepte de vendre une portion de terrain de 19 m<sup>2</sup> sise avenue Jean Moulin à BAUD, cadastrée AH-987, au prix de 100 € (estimation du service des domaines) à Monsieur Eric MAURAND.

Le Conseil Municipal accepte de vendre à un propriétaire riverain une parcelle cadastrée ZW-36 d'une superficie de 239 m<sup>2</sup> au prix de 600 € au lieu dit Saint Séverin à BAUD.

Redevance d'occupation du domaine public due par EDF au titre de l'année 2007 : 740 €.

Circulation aux abords de l'école du Gourandel :

Le nombre important de véhicules de type poids-lourds circulant aux abords de l'école du Gourandel inquiète le Conseil d'école et en conséquence Monsieur le Maire propose d'instituer une limitation au tonnage des véhicules à 3,5 Tonnes, à l'exception des transports scolaires.

Maison de retraite : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le choix du cabinet d'architecte pour le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour 2009 va se faire dans les prochaines semaines.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale : la mise en place de ce service est programmée à partir du 1<sup>er</sup> juin 2007.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Pays Touristique de la Vallée du Blavet de mettre en vente la base de loisirs de Pont-Augan (excepté la base nautique).

Monsieur Daniel KERZERHO, adjoint en charge des affaires scolaires, informe le Conseil Municipal qu'une manifestation contre la décision de l'Inspecteur d'Académie de restreindre l'accueil des enfants de 2 ans en maternelle est prévue à RENNES, le Samedi 24 mars 2007 à 15 H 00.